

**Premium Selection UCITS ICAV**

**Julius Baer Edelweiss Swiss Equity, un compartiment du fonds Premium Selection UCITS ICAV – Document de synthèse des informations publiées au titre du SFDR– 07/06/2024**

**Objectif d’investissement durable** - Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n’a pas pour objectif l’investissement durable.

**Caractéristiques environnementales et sociales du Fonds** - Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes : \*Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci ; \*Préservation de la biodiversité ; \*Conditions de travail saines ; \*Respect des normes internationales.

Pour garantir la qualité de son profil ESG, le Fonds est tenu d’investir dans des instruments qui respectent les seuils définis dans la **Méthododologie de notation des investissements durables** interne du Gestionnaire d’investissement.

Le Gestionnaire utilise un score relatif au thème du changement climatique (« Climate Score ») qui porte sur la question des émissions de gaz à effet de serre et l’exposition d’une entreprise bénéficiaire des investissements à l’évolution vers un monde décarboné. Le Climate Score est calculé à partir des données sur l’intensité des émissions de carbone de niveau 1 et 2 (qui sont les principaux indicateurs d’incidences négatives), représentant les émissions de carbone rapportées à la taille de l’entreprise bénéficiaire des investissements. Le score relatif au capital naturel (« Natural Capital Score ») porte sur le thème de la biodiversité et de la pollution, et permet d’identifier les entreprises ayant une exposition et un impact significatif sur les questions environnementales au-delà de celle du changement climatique. Le score relatif aux normes internationales (« Global Norms Score ») évalue les activités des entreprises bénéficiaires des investissements et leur conformité aux normes mondialement acceptées relatives aux droits de l’homme, aux droits du travail et aux pratiques commerciales responsables. Le score relatif au capital humain (« Human Capital Score ») évalue les conditions de travail et le développement professionnel des employés, ainsi que les politiques appliquées sur le lieu de travail.

**Stratégie d’investissement du Fonds** Le Fonds investit principalement dans des actions d’entreprises suisses, cotées au SPI et libellées en CHF. L’univers d’investissement comprendra environ 80 à 100 instruments financiers. Le portefeuille se compose pour l’essentiel de deux classes d’actifs, à savoir les liquidités et les actions, et comprend presque exclusivement des actions individuelles.

 **Méthodologies utilisées pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales -** Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales en investissant dans des instruments qui respectent la méthodologie de notation des investissements durables interne du Gestionnaire d’investissement (la « Méthodologie de notation des investissements durables »). La Méthodologie de notation des investissements durables est structurée en trois niveaux :
(1) Le premier niveau consiste à recueillir des données ESG non traitées auprès de fournisseurs de données indépendants, ainsi que des analyses thématiques internes relatives aux thèmes d’investissement qui sont liés à des objectifs durables ; (2) Ensuite, certains scores thématiques sont calculés à partir des données ESG non traitées et des analyses thématiques internes ; (3) Au final, quatre catégories ESG différentes sont dérivées en utilisant une combinaison de scores thématiques et certains indicateurs (données ESG traitées telles que les notations) fournis directement par divers fournisseurs de données ESG. Les quatre catégories ESG dérivées du processus sont : *« Risque ESG », « Traditionnel », « Responsable » et « Durable ».*
 **Part des investissements tenant compte des caractéristiques environnementales/sociales** - Au moins 70 % des investissements du Fonds doivent porter sur des instruments financiers que le Gestionnaire d’investissement classe dans la catégorie Responsable ou Durable.
**Éléments contraignants de la stratégie d’investissement** - Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en réalisant au moins 70 % de ses investissements dans des instruments financiers que le Gestionnaire d’investissement classe dans la catégorie Responsable ou Durable. Les 30 % restants peuvent être investis dans des instruments financiers classés dans la catégorie Traditionnel ou dans des instruments financiers auxquels le Gestionnaire d’investissement n’a assigné aucune catégorie ESG. Dans tout instrument approuvé par le Comité d’exception.

**Contrôle des caractéristiques environnementales/sociales** - Le Gestionnaire d’investissement procède à l’évaluation des Risques de durabilité dans le cadre du processus de décision d’investissement pour le Fonds, à la fois lors de la phase initiale de diligence raisonnable du processus d’investissement et dans le cadre du suivi continu des investissements réalisés par le Fonds. L’intégration des évaluations des Risques de durabilité dans les décisions d’investissement vise à garantir la prise en compte de ces risques de la même manière que tous les autres risques entrant dans le processus de décision d’investissement.

**Limites des données et des méthodologies** - L’évaluation des Risques de durabilité est complexe et peut s’appuyer sur des données ESG fournies par des prestataires indépendants qui appliquent leur propre méthodologie. Les données ESG, telles que les notations, ne sont pas toujours exactes, complètes, à jour et/ou disponibles. Elles peuvent être difficiles à obtenir pour certains émetteurs en fonction du niveau de transparence qu’ils appliquent et des informations qu’ils publient.

**Processus de diligence raisonnable et engagement** - Tout investissement envisagé est d’abord soumis à une diligence raisonnable menée par les analystes du Gestionnaire d’investissement, aboutissant à une liste d’achat de fonds approuvés couvrant toutes les classes d’actifs, régions et thématiques spécifiques. Le Gestionnaire d’investissement utilisera ces listes pour sélectionner les investissements qui seront réalisés par le Fonds à sa discrétion, en suivant la même politique et la même méthodologie que celles qu’il applique pour tous ses investissements et sélections de titres et ce, dans le but d’obtenir une exposition aux différentes catégories d’actifs représentées dans l’allocation tactique du Fonds.

**Impact des Risques de durabilité sur les rendements du Fonds** - Les facteurs de Risque de durabilité correspondent généralement à des risques d’investissement à moyen et long terme, qui peuvent également se matérialiser à court terme. Ces risques s’inscrivent dans l’une des trois dimensions suivantes : risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. Par exemple, les Risques de durabilité peuvent se matérialiser par des pertes extrêmes subies par un émetteur spécifique. Ces événements de Risque de durabilité spécifiques à un émetteur se produisent en général à une fréquence et une probabilité faibles, mais peuvent avoir un impact financier majeur et entraîner des pertes financières significatives pour le Fonds. Le Gestionnaire d’investissement reconnait que l’exposition du Fonds aux Risques de durabilité est évolutive et se chargera de la contrôler.

**Principales incidences négatives -** Pour l’heure, s’agissant de ce Fonds, le Gestionnaire d’investissement et le Gestionnaire ne prendront pas en considération les incidences négatives potentielles découlant de leurs décisions d’investissement. Le Fonds ne promouvant pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n’ayant pas pour objectif l’investissement durable, il a été décidé que le Gestionnaire d’investissement et le Gestionnaire ne chercheraient pas à mesurer ces incidences négatives sur les Facteurs de durabilité.

**Indice de référence** - Le Fonds est géré activement par le Gestionnaire d’investissement et n’est pas contraint de répliquer un quelconque indice de référence. Le Fonds utilise un indice de référence, le *MSCI Switzerland Net Total Return Local Index*, uniquement à des fins de comparaison des performances. Le Gestionnaire d’investissement dispose de toute latitude pour s’écarter des composantes, pondérations et caractéristiques de risque de l’Indice de référence conformément à son objectif et à sa politique d’investissement. Les caractéristiques de composition et de risque de l’Indice de référence varient dans le temps et la performance du Fonds pourra sensiblement différer de celle de l’Indice de référence ou s’en rapprocher davantage.

*Les détails complémentaires sur la stratégie d’investissement employée par le Gestionnaire d’investissement pour réaliser l’objectif d’investissement durable du Fonds sont consultables sur – https://www.threerockcapital.com/sfdr-disclosure/.*